



CONSEIL COMMUNAL
DE
ST-SULPICE
(VAUD)

Séance du Conseil communal
du mercredi 23 septembre 2020 à 20h30
à l'auditoire 350 du bâtiment Amphimax
de l'UNIL

La 34^{ème} séance de la présente législature 2016-2021, 4^{ème} de cette année 2020 est ouverte à 20h30 à l'auditoire 350 du bâtiment Amphimax de l'UNIL par M. Michel Racine, Président pour cette année 2020-2021, qui adresse à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

M. le Président : Je voudrais ce soir remercier l'Université de Lausanne pour le prêt de cette salle dont nous ne payons pas la location. Nous ne payons en effet que les services de sécurité, de nettoyage et de sonorisation.

J'aimerais également rappeler les règles pour toute la durée de cette séance : le port du masque est obligatoire pour tous. Je suis autorisé à parler sans masque mais uniquement à mon pupitre.

1. Assermentation de Mme Eva Thelisson

L'ordre du jour appelle la prestation de serment d'un nouveau membre du Conseil communal.

- Il s'agit de Mme Eva Thelisson, suppléante à M. Sébastien Heyraud

M. le Président indique que Mme Thelisson a été choisie par son groupe conformément à l'article 10 du RCC. Il la prie de s'avancer devant l'assemblée et demande à chacun de se lever. Puis il donne lecture du serment. Après quoi Mme Thelisson lève la main droite et prononce les mots «je le promets».

M. le Président la remercie et, au nom du Conseil communal de Saint-Sulpice, prend acte de son serment et lui souhaite plein succès dans ses activités législatives. Il lui demande de prendre place au sein de l'Assemblée.

Après cette assermentation, l'effectif du Conseil est de 57.

2. Appel

Tous les membres du Conseil ont été convoqués en date du 18 juin 2020, conformément à l'article 52 du Règlement du Conseil communal. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Effectif du Conseil : **57**
Excusés : **13** Mmes Aufrère et Leonardi
MM. Affolter, Bizzo, Glauser, Hunziker, Lehmann, Liechti, Mouvet,
Pittet, Plass, Walpen et Weber
Absent : **1** M. Wirth
Présents : **43**
Majorité absolue : **22**

M. le Président remarque que tous les membres de la Municipalité sont présents et les en remercie. La séance est déclarée ouverte.

3. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 23 septembre 2020

M. le Président : Tout d'abord, le 20 septembre vous avez reçu par e-mail une nouvelle version du rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 7/20, Cette nouvelle version corrige des erreurs qui se sont introduites dans le rapport lors de sa rédaction. L'article 52 de notre Règlement prévoit que vous receviez les documents au moins cinq jours à l'avance, cas d'urgence réservés. Le point 8 de l'ordre du jour fait partie de ces cas d'urgence. Il sera donc traité sur la base de la nouvelle version que vous avez reçue par email. Si vous désirez vous opposer à cette façon de procéder, je vous demande de proposer un amendement à l'ordre du jour et nous agendons le préavis 7/20 pour notre prochaine séance qui aura lieu le 28 octobre.

J'ai également agendé le rapport 3/20 (Réponse de la Municipalité au postulat de M. Pache et consorts) pour notre prochaine séance du 28 octobre. Afin de m'assurer de la procédure à appliquer j'ai fait appel au conseil des juristes au Service des communes.

Par ailleurs j'ai reçu un email hier de M. le Municipal Panzera, proposant de retirer le préavis n° 10/20 qui était programmé au point 9 de l'ordre du jour de notre séance d'aujourd'hui. Du fait de ce retrait, le point 10 devient le point 9 et point 11 devient le point 10, le point 12 devient le point 11 et le point 13 devient le point 12.

M. le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour tel que modifié.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président invite à passer au vote concernant l'ordre du jour.

L'ordre du jour, est accepté par le Conseil à l'unanimité.

4. Adoption des procès-verbaux des séances des 17 juin et 1er juillet 2020

PV N° 02/20 du 17 juin 2020

M. le Président : Quelqu'un en demande-t-il la lecture intégrale ou partielle, tel que permis par l'article 57 du RCC ?

Aucun/e Conseiller/ère ne formulant une telle demande, M. le Président ouvre la discussion concernant ce PV.

Mme Merminod : En page 17, au 6^{ème} paragraphe de mon intervention, il s'agit du « prix Wakker ». Ensuite en pages 25 et 28 il faut remplacer FERN par FERL.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président invite à passer au vote

Le PV N° 02/20 du 17 juin 2020 est accepté par 40 voix pour et 2 abstentions

PV N° 03/20 du 1^{er} juillet 2020

M. le Président : Quelqu'un en demande-t-il la lecture intégrale ou partielle, tel que permis par l'article 57 du RCC ?

Aucun/e Conseiller/ère ne formulant une telle demande, M. le Président ouvre la discussion concernant ce PV.

M. Laurent Clerc : A la fin de mon intervention, page 14, il faut ajouter un point d'interrogation.

Mme Michel : Dans mon intervention en page 19, il faut remplacer « deux derniers mois » par « douze derniers mois ».

La parole n'étant plus demandée, M. le Président invite à passer au vote

Le PV N° 03/20 du 1^{er} juillet 2020 est accepté par 34 voix pour et 8 abstentions

5. Communications du bureau et de la Municipalité

Pour le bureau :

M. le Président : Je vais vous donner lecture de 4 lettres de démission que j'ai reçues.

D'abord M. Sébastien Heyraud qui m'écrit le 16 juillet :

Bonjour Monsieur le président,

J'ai le regret de vous faire part de mon départ de la commune à compter du 3 août. Ce départ inattendu et rapide ne m'a pas permis de siéger longtemps mais surtout de m'engager davantage comme je l'aurai souhaité.

Il ne me permet pas non plus de remercier comme il soit doit le collègue et toutes les personnes impliquées pour la bonne tenue du conseil communal.

Par cet email je souhaite donc remercier toutes les personnes côtoyées lors de mes quelques séances et leur souhaite plein succès dans cette année spéciale d'élection.

Ensuite Mme Nathalie Dubuis qui m'écrit le 28 juillet 2020 :

Monsieur le Président, Cher Michel,

Comme mentionné lors de notre échange samedi dernier, me voilà sur le départ de notre belle commune pour rejoindre Lausanne.

Je tiens à remercier par ces quelques lignes nos collègues pour les échanges, le travail réalisé et la collaboration parfois délicate dans notre travail pour la commune de St-Sulpice.

Ce fut un plaisir d'être au service des Serpelious et j'envoie à chacune et chacun de nos collègues tous mes meilleurs vœux pour la suite.

Et enfin Mme Parent et M. Spaccapietra écrivent le 20 septembre 2020 :

Monsieur le Président, Chers Collègues,

Comme vous savez, notre âge nous classe parmi les personnes les plus vulnérables face à la pandémie de COVID-19. Or, force est de constater que cette pandémie reprend de l'intensité au point de faire parler d'une deuxième vague qui serait toute proche, voire déjà en cours. Souhaitant minimiser les risques, nous observons les consignes de sécurité les plus strictes, en particulier en appliquant la première d'entre elles : rester à la maison et ne sortir qu'en cas de nécessité. Nous devons aussi admettre que plus notre âge avance plus le temps passe vite, nous laissant de moins en moins de disponibilités pour nos activités sociales. Nous préférons donc maintenant nous focaliser sur des activités plus motivantes pour nous et porteuses de résultats concrets. Pour ces raisons, nous avons décidé de démissionner du Conseil Communal, avec effet immédiat, laissant nos sièges aux suivants.

Nous remercions tous nos collègues conseillères et conseillers avec qui nous avons partagé des réflexions et discussions. Nous avons beaucoup appris. Nous avons aussi beaucoup espéré sans toujours atteindre nos objectifs. Bien respectueusement Monsieur le Président, et bien amicalement Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers.

J'ai également reçu plusieurs courriers de Serpelious. Le premier vient de M. Raphaël Cand et je vais vous le lire partiellement :

...Je suis entraîneur de la première équipe du FC Saint-Sulpice et je me permets d'adresser ces quelques lignes à l'attention des membres de la Municipalité et du

conseil communal du village. Je précise que j'écris ce mail en mon nom et que son but n'est pas de blâmer qui que ce soit mais plutôt d'émettre quelques critiques qui, je l'espère, seront constructives.

Il y a une douzaine d'années, je me souviens être venu jouer un match de football contre le FC Saint-Sulpice sur un magnifique terrain, un des mieux entretenus de la région. Aujourd'hui le constat est inverse : la commune possède malheureusement deux terrains dans un état catastrophique. Ils font tout simplement partie des pires carrés verts du Canton de Vaud, ce que les équipes adverses ne manquent pas de nous rappeler lorsqu'elles nous rendent visite...

Pour ne rien arranger, les vestiaires datent d'un autre temps. Les douches ne fonctionnent pas toujours et n'ont parfois pas d'eau chaude. Bref, les infrastructures sont obsolètes et méritent d'importantes rénovations....

Je suis également au courant qu'un projet devrait voir le jour d'ici quelques années. Malheureusement, la réalité aujourd'hui est qu'on en entend parler depuis plusieurs années déjà et que rien ne bouge....

Je ne veux pas m'étendre plus sur le sujet mais vous invite à venir voir de vos propres yeux l'état des infrastructures. Je me mets d'ailleurs volontiers à disposition pour une visite des lieux prochainement...

Mme Fankhauser donne lecture d'extraits du deuxième courrier qui émane de M. Etienne Fougeron :

Habitant depuis plusieurs années l'avenue du Léman, en face du parc du Débarcadère, je m'étonne tous les soirs que la commune laisse allumé la nuit l'ensemble des lampadaires dudit parc (comme ceux de la voirie d'ailleurs). Quel est l'intérêt ?

M. Fougeron regrette ce fait qui reflète un comportement peu environnemental et souligne qu'il n'améliore pas la sécurité puisqu'il attire au contraire les noctambules. Pour conclure :

Ne pourrait-on pas envisager l'extinction totale des feux à heure précise (par exemple minuit ou une heure du matin) ce qui permettrait pour quelques heures les repos et le calme pour tous ? Ou alors un éclairage partiel avec détecteurs de mouvements ?

Mme Fankhauser donne lecture d'extraits de la lettre de Mme Mathilde Willi au commandant de la police de l'Ouest-lausannois :

Par la présente, je vous confirme ne pas faire opposition à l'ordonnance pénale qui été rendue à mon encontre dans l'affaire No 1146875. L'amende a été payée.

Je tiens toutefois à vous faire valoir les éléments suivants, éléments qui seront également rapportés aux membres du Conseil communal et à la Municipalité de Saint-Sulpice...

Le niveau sonore ayant été émis depuis une propriété privée et n'ayant pas été mesuré par les agents d'intervention, la qualification de nuisance est contestable car subjective. Si une voisine a jugé bon de requérir l'intervention de la police, d'autres voisins nous ont confirmé ne pas avoir été dérangés par la musique à une heure (17h45) où d'autres émissions sonores sont émises par des sources diverses. Le fait constaté par les 2 agents que le niveau sonore de la musique a été baissé significativement à première demande montre bien que si ma voisine avait pris la peine d'entrer en contact avec moi, il en aurait été de même sur le champ.

C'est à dessein que j'ai invité en journée seulement (pour éviter tout désagrément au repos nocturne de mes voisins) des amis pour fêter la fin de nos examens avant que tout un chacun se disperse pour les 3 semaines nous séparant de la reprise des cours à mi-septembre. A 20h00, ce même soir, comme initialement convenu avec mes parents, tout le monde était parti.

Je tiens à vous faire savoir, par ailleurs, que les 2 agents qui sont intervenus (je pense les 2 signataires du rapport de dénonciation RGP, sans en être certaine, car ils n'ont pas pris la peine de se présenter) ont pénétré sur la propriété de mes parents par un portail de jardin donnant sur la propriété privée voisine, sans s'être annoncés, sans avoir demandé à y pénétrer et sans y avoir été autorisés. Ils ont parcouru environ 30 mètres dans la propriété et sont soudainement apparus au milieu des convives, à une dizaine de mètres de la maison et de la source sonore, sans masque couvrant leur bouche et leur nez. Quid du principe de précaution et de distanciation physique prôné par nos autorités fédérales depuis des mois ? Quid de la gêne des jeunes convives en maillot de bain face à 2 représentants des forces de l'ordre en uniforme, les dévisageant de pied en cap ? L'effet de surprise a été total avec comme conséquence que, au vu de mon jeune âge et d'une certaine timidité, je n'ai pas eu la présence d'esprit de leur faire valoir leur comportement et leur intrusion non réglementaire dans une propriété privée en l'absence d'un mandat émanant d'un magistrat (la notion de péril en la demeure ou d'urgence à protéger l'intégrité d'une personne n'étant pas remplie dans le cas d'espèce).

Au vu de ce qui précède, je m'étonne d'avoir été directement condamnée, alors qu'un avertissement aurait été peut-être plus approprié dans ces circonstances et au regard de notre coopération immédiate à réduire la source sonore (cf. rapport de dénonciation RGP du 17.08.2020)...

Mme Fankhauser donne également lecture de la réponse du commandant Frédéric Schaer à ce courrier :

Votre courrier du 7 septembre écoulé, relatif à l'affaire susmentionnée, m'est bien parvenu et à retenu toute mon attention.

A titre liminaire, je regrette que vous n'ayez pas souhaité faire opposition à cette dénonciation dès lors que vous semblez en contester le bien-fondé, tout comme je déplore le fait que vous ayez choisi de discréditer ou de reporter la faute, publiquement, sur les intervenants.

Ceci étant dit, je n'entends pas prendre position sur la pertinence de la décision prise par les policiers de vous dénoncer, celle-ci leur appartenant. Je comprends par contre tout à fait qu'au vu du contexte évoqué et de l'heure de l'intervention, vous estimiez qu'un avertissement aurait pu suffire.

Lors de l'intervention, les policiers se sont entretenus préalablement avec l'informateur, à qui on ne saurait faire grief d'avoir fait appel à nos services, puisque sa plainte était légitime. Celui-ci leur a conseillé de passer par le portail jouxtant vos propriétés. L'intention des intervenants n'était autre que d'entrer en contact avec vous et de faire cesser le trouble.

Le port du masque par les policiers n'avait rien d'impératif en la circonstance puisque les distances sociales ont été à tout moment respectées. Je conçois par ailleurs parfaitement que vos convives aient pu être surprises par cette intervention uniformée. Par contre, vos propos remettant en cause l'intégrité des policiers sont sans fondement et relèvent d'une appréciation erronée.

Tout en regrettant la manière dont vous avez vécu et perçu cette intervention de police, je vous prie d'agrèer....

M. le Président : Je transmettrais ces courriers à la Municipalité afin qu'elle puisse y donner des réponses.

Par ailleurs, j'ai reçu le 16 septembre 2020, une lettre des ICD m'informant que leur comité avait exclu M. René Walpen.

Evénement passés :

D'abord, le 5 septembre passé la sortie traditionnelle du conseil a eu lieu. Je crois pouvoir dire que les participants, (en nombre de 29) ont passé une agréable journée ; le temps magnifique qui nous a accompagnés y était aussi pour beaucoup. Le car nous a amenés à Morat au nous avons pris le bateau jusqu'à Neuchâtel. Là nous avons continué avec le car jusqu'à La Chaux-de-Fonds où nous avons eu droit à un excellent repas, suivi de la visite du « Musée International de l'Horlogerie ».

Deuxième événement : le 27 août, le théâtre TKM a offert un spectacle en pleine air au Parc du Débarcadère. Le spectacle présenté était : La Grande Guerre du Sonderbund, de Charles-Ferdinand Ramuz.

Evénements à venir :

Nos prochaines séances de Conseil auront lieu les 28 octobre, à nouveau dans cet auditorium, et les 25 novembre et 16 décembre (lieu pas encore fixé). Je profite de l'occasion pour souligner que l'auditorium que nous occupons porte le nom de Erna Hamburger - première femme à être nommée professeure ordinaire d'une Ecole polytechnique en Suisse.

Le 27 septembre (c'est-à-dire dimanche prochain) auront lieu les votations fédérales, comprenant 5 objets. Pour le dépouillement je compte sur les 7 membres du bureau, sur notre secrétaire Mme Olga Aguilar et notre huissier M. Yosef Yermani qui sera assisté par l'ancien huissier M. Thomas Deboffe. Je salue par la même occasion le geste de Monsieur Etienne Dubuis qui s'est spontanément proposé pour nous venir en aide.

L'assemblée générale du Réseau 4S aura lieu le 1^{er} octobre au foyer des Pâquis. L'AG sera suivie d'une conférence de notre ancien syndic et président de l'Association des amis des bateaux « Belle Epoque » Monsieur Maurice Decoppet. Conférence à laquelle vous êtes toutes et tous cordialement invités. Les ateliers informatiques débiteront le 2 octobre et le déroulement des séances sera reprogrammé du fait de la pandémie. Vu la problématique du Covid19, le principe « Intergénération » (les jeunes aidants les moins jeunes) ne pourra pas s'appliquer jusqu'à nouvel avis.

Finalement, nous avons tous pris note que l'accord trouvé sur la facture sociale entre l'Etat de Vaud et l'Union des communes vaudoises (UCV) est déjà attaqué et qualifié de capitulation par certains. J'espère que notre Municipale, Madame Cécile Theumann, va nous donner quelques éclaircissements à ce sujet.

Pour la Municipalité :

M. le Syndic : Comme certains d'entre vous l'ont peut-être déjà remarqué, un nouveau camion 100% électrique assure la collecte des ordures dans notre commune. Nous en sommes particulièrement satisfaits, d'autant plus que Saint-Sulpice est la première commune du district dans laquelle roule ce camion.

Dans un deuxième temps, je tiens à vous informer que le propriétaire de la parcelle 195, dans la rue des Jordils, nous a demandé de pouvoir reprendre possession d'une partie de son terrain occupé pour l'instant par la déchetterie. Cette demande va nous obliger à réorganiser l'emplacement des bennes, sans pour autant perturber l'organisation générale de la déchetterie.

Enfin, je tiens ici à vous informer de la décision municipale de retirer provisoirement le préavis n° 11/20 sur le règlement du personnel. Après une séance avec la commission, la Municipalité a en effet choisi de retravailler certains détails afin de répondre au mieux aux remarques et commentaires reçus à cette occasion.

M. Brandt : Une information sur les travaux de la RC1 : le futur giratoire de Vallaire va être réalisé prochainement. Il s'agit de travaux importants qui vont nécessiter la fermeture de la route cantonale et afin de limiter la gêne, ils auront lieu sur 3 week-ends, du vendredi soir à 20h00 au dimanche matin à 5h00, voire au lundi matin 5h00 si nécessaire. Les dates prévues sont les week-ends du 2 au 5 octobre, du 9 au 12 octobre et du 30 octobre au 2 novembre). En cas de mauvais temps les travaux seront décalés sur les week-ends suivants. Pendant les travaux le trafic automobile sera dévié par Denges mais par contre les transports en commun assureront toujours un service et notamment le bus 701 qui passera par le chemin du Bois, ainsi que les cyclistes. Les riverains devront s'attendre à pas mal de nuisances puisque les travaux auront lieu 24h/24h pendant cette période.

Une information également sur l'ascenseur à voitures : lors de sa prochaine séance, la Municipalité statuera sur la demande de régularisation, respectivement sur l'ordre de mise en conformité de l'ouvrage. L'avis de droit de notre avocat a été transmis hier. Les opposants et les constructeurs se verront notifier la décision municipale dans le courant de la semaine prochaine.

Mme Merminod : L'école a bien repris avec des nettoyages beaucoup plus importants qu'avant et pour respecter les mesures sanitaires, il a fallu travailler avec une entreprise de nettoyage à raison de 8 heures par jour.

Deux nouvelles classes ont été ouvertes : une classe de 1P-2P dans un des pavillons et une de 3P dans la salle destinée initialement à l'enseignement de la science.

Un canapé forestier a été créé avec l'aide de la voirie et mis à disposition de l'école. L'enseignement en plein air se développe aussi dans notre commune et ce sont des élèves de 2P qui s'y rendent chaque semaine. Le canapé, constitué de bouts de troncs d'arbres, est discret et facilement déplaçable en fonction de l'évolution de la forêt et il est aussi utilisé par Ecoline et Croqu'Pomme.

L'UAPE est complète tous les jours à midi. Cette année 19 familles sont restées sans solution pour la garde des enfants et 14 familles avec une solution partielle. Certaines familles ont décidé au dernier moment de placer leurs enfants en école privée ce qui a engendré certains problèmes au sein de l'école. D'autres ont opté pour Ecoline qui a ouvert un groupe de 12 enfants pour l'accueil parascolaire. Nous sommes aussi en train d'étudier la possibilité de mettre une salle à disposition pendant la pause de midi pour les 1P, le trajet en transport public étant trop long pour eux. Cela reste difficile à gérer car les parents préfèrent la solution de l'UAPE à celle de l'école privée et ils reviennent à l'UAPE dès qu'une place se libère.

Le réfectoire affiche aussi complet. Un des pavillons a pu être mis à disposition pour des activités pendant la pause de midi et les devoirs surveillés.

Sur un autre sujet, la fondation Le Relai a créé une nouvelle antenne appelée REL'OG qui a repris la fondation Apollo. Un centre pour l'Ouest lausannois va être ouvert mais il s'agit encore de trouver des locaux adaptés dans un lieu facilement accessible. Le projet a été retardé par l'épidémie de COVID19 mais la fondation espère ouvrir ces locaux cette année encore en collaboration avec la Travailleuse Sociale du Logement. Les budgets et la part du canton restent les mêmes, seule la convention devra être adaptée en raison des dates.

La Municipalité s'est assuré que les personnes en difficulté de logement dans notre village soient reçues, même si le quota de cas à traiter est atteint.

Pour terminer, je voudrais revenir sur le préavis sur la taxe de séjour. Ce préavis sera retiré dans toutes les communes et repris. Le processus a également été ralenti par le COVID19 mais surtout par le décès subit de M. Decosterd qui s'occupait principalement de ce dossier. Le but est de présenter un nouveau préavis entre avril et mai. Des séances d'information seront organisées comme elles avaient été prévues pour le premier préavis. Comme vous l'avez certainement vu, il y a eu 60% de nuitées en moins cette année à Lausanne, 60% de moins de visiteurs qui demandent des informations. Cet été Lausanne a tout de même réussi, un peu mieux que d'autres villes, à attirer de nombreux touristes et ce, grâce notamment à la campagne de publicité faite en Suisse alémanique. Grâce à cette campagne, Aquatis et le musée olympique ont également connu une baisse de fréquentation moins dramatique que d'autres musées. Les hôteliers ont également compris l'importance des campagnes de publicité faites à travers le pays. Augmenter les taxes en 2022 n'est donc pas inadéquat dans cette situation, d'autant plus que le prix des chambres peut fortement varier en fonction de l'hôtel ou la chambre est réservée.

M. Panzera : Tout d'abord une communication sur l'avancement de la construction de la garderie. Sur le terrain, les travaux du grand œuvre sont à bout touchant. En fait le planning est respecté malgré la période du semi-confinement du COVID19.

Les choix de détails, tel que le genre de WC, robinetterie, tapis d'entrée, couleurs des fonds pour la zone de régénération (cuisine) et des WC sont assumés dans les temps et selon le planning. Certains aspects d'environnement extérieurs sont l'objet de décisions municipales dans le cadre de l'avancement des travaux. Les choix de la façade en termes de couleur et de matérialité sont faits dans les temps. Actuellement, on peut dire que tous les feux sont au vert, inclus la situation financière qui à ce stade où les moins-values compensent les plus-values. Nous n'avons pas eu de mauvaises surprises lors de la mise en œuvre des fondations ce qui aurait pu avoir un impact négatif sur les coûts.

Ma deuxième communication concerne l'état 0 des collecteurs et chambres. Le curage et l'exploration par caméra ont été finalisés en août. Certains secteurs ont été traités en profondeur car d'importantes obstructions ont été découvertes dans certains endroits.

Lors du passage de la caméra sur le dernier secteur Dorigny – CISTEP, nous avons constaté que la gaine qui avait été posée il y a quelques années s'effrite. Une évaluation des réparations est en cours par notre mandataire. Bien que la question de garantie des travaux exécutés en leurs temps se pose, nous allons devoir agir probablement en urgence sur ce segment.

Toutes les informations recueillies lors de ces opérations, vont être analysées par notre mandataire et un état détaillé fera l'objet d'un rapport en début 2021.

Mme Theumann : En sus de la brochure "bienvenue en Suisse", je vous présente ce soir la nouvelle brochure "bienvenue à St-Sulpice" en français que tout nouvel habitant reçoit à son arrivée dans la commune. Elle est plus complète que la précédente, et inclus notamment les événements locaux, les sociétés locales et d'autres services tels que le parascolaire. Elle est disponible en anglais et français sur notre site. Et en version papier si on vous la demande à la réception communale. J'aimerais ici mettre en avant une partie du travail de la personne en charge de ce projet, qui a permis de réduire le coût total du projet de CHF 9'600.- à CHF 3'600.- grâce à un subside de CHF 6'000.-- qui a été assez difficile à obtenir. Comme quoi le coût d'une ressource peut diminuer d'autres charges !

Ensuite, une communication sur le Plan Mobilité Employés. Nous sommes en train d'y travailler, projet qui a pris du retard à cause du COVID19. Néanmoins, 2 actions ont pu être mises en place pour encourager les employés à plus de mobilité douce :

- le programme "Bike to work" qui encourage tout employé à venir en vélo, à pied ou transport public sur son lieu de travail.
- un vélo électrique réservé aux employés, à utiliser pour des trajets écologiques dans la commune et dans l'Ouest Lausannois.

Une autre communication sur le nettoyage des rives. L'action citoyenne " Net'Léman" aura lieu comme prévu le dimanche 4 octobre et célébrera la 10ème édition du grand nettoyage du lac. Une action en faveur de la biodiversité lacustre ainsi qu'au maintien de la beauté du patrimoine lémanique. Rendez-vous à la plage du Pélican à 9h du matin, le repas vous sera offert ensuite. N'oubliez pas de vous inscrire, places limitées! Les enfants accompagnés sont les bienvenus.

Autre sujet : les ateliers Notre SiBio jardin. Deux ateliers de permaculture sont prévus cet automne: le premier, ce samedi 26 septembre, de 14 à 17h, au jardin communautaire en face du collège des Pâquis. Le thème portera sur la création d'une couche chaude et le second, le 14 novembre de 10h00 à 12h00 au Foyer des Pâquis pour une introduction à la permaculture et une visite du jardin. Encore une fois l'inscription est obligatoire. Toutes les informations se trouvent sur notre site communal.

Autre information : Saint-Sulpice a été nominée pour le Prix Radix 2020. Fin août, le prix national «Communes en santé – villes en santé», ou prix Radix, 2020 a été décerné pour la quatrième fois. Il récompense l'engagement dans le domaine de la santé de quatre communes, une dans chaque région linguistique. St-Sulpice fait partie des 7 communes nominées et arrive en tête dans le canton de Vaud. Cette nomination conforte l'objectif de la Municipalité d'ancrer durablement le développement de programmes et de mesures se rattachant au label et ainsi rester une Commune en Santé.

Enfin, un point de situation sur la discussion sur la facture sociale. Pour répondre à la résolution déposée en juin dernier, voici un point de situation de l'évolution des discussions sur la péréquation. Plusieurs développements ont eu lieu cet été et ont abouti à un accord Etat-UCV, avalisé à une grande majorité par l'Assemblée générale de l'UCV la semaine dernière. J'y reviendrais lors de l'exposition du point d'imposition. J'aimerais par contre vous exposer quelques points concernant le rôle de l'AdCV et l'initiative SOS communes

Le comité de l'AdCV a décidé début juillet de se retirer de la table des négociations. La commune, en tant que membre, l'a appris par la presse.

En août, la présidente a démissionné afin de lancer une initiative populaire pour contrer un futur accord.

Fin août, l'accord a été communiqué. L'AdCV n'en faisait pas partie et a décidé de nous en parler lors de leur AG qui a eu lieu jeudi passé, le même jour que l'AG de l'UCV.

Or, je crois important de partager avec vous certains vices de formes que nous avons constatés avec Mme Merminod lors de cette Assemblée générale.

Mme Merminod : Nous avons notamment relevé les points suivants :

- L'invitation de l'Assemblée générale ne mentionnait aucun vote, que des informations. En début de séance, un point a été rajouté à l'ordre du jour, suivi d'un vote.
- Juste avant celui-ci, ce même point a été exposé mais n'a pas pu être débattu.
- 2 des 3 points d'informations de l'ordre du jour ont amené un vote, sans scrutateur et sans comptage des votes.
- L'initiative "SOS communes" a été présentée et détaillée pour la première fois. Suite à cela, une proposition de financement des communes a été proposée. Les délégués présents ont voté leur soutien à l'initiative sans en référer avec leur municipalités respectives.
- le vote pour le nouveau président, le dernier de la soirée, a poussé le comité à choisir des scrutateurs pour compter précisément les votes, en fonction du nombre de voix accordées à chaque commune, basé sur le nombre d'habitants.

Mme Theumann : Nous avons pu constater le peu de sérieux de cette association et nous le regrettons. Face à l'Etat, seule une association sérieuse, professionnelle peut avoir du poids et mener des discussions pour défendre les communes.

L'accord Etat-UCV qui nécessite encore d'être avalisé par le Grand Conseil, n'est pas optimum, nous en sommes conscients, néanmoins il représente un premier pas dans les discussions que nous devons avoir avec l'Etat. Fermer la porte ne servirait pas nos intérêts.

Finalement, l'initiative populaire "SOS Communes" qui vient d'être lancée, reprend les arguments développés antérieurement par l'AdCV. En tant que Municipalité membre de l'UCV, nous ne pouvons la soutenir, car l'accord stipule que l'UCV ne fera aucune démarche auprès du Grand Conseil pour contrecarrer les termes de l'accord dans les 8 ans à venir.

6. Dépôt du préavis 16/20 : « Arrêté d'imposition pour l'année 2021 »

La Municipalité a quelque chose à ajouter.

Mme Theumann : 4 éléments importants sont à relever:

- 1) La péréquation : L'accord sur la facture sociale, s'il est avalisé par le Grand Conseil, requiert de l'Etat de verser en 2021 déjà 40 millions supplémentaires pour compenser la hausse annuelle normalement supportée par les communes. Cet apport constitue pour notre commune une diminution de charges équivalente à presque 1 point d'impôt, et a déjà été pris en compte dans nos calculs.
Le modèle péréquatif, ainsi que la réforme de la facture policière seront traités ultérieurement. Il n'est pas certain que cela changera quelque chose pour notre commune.
- 2) Les impôts : basé sur le PIB suisse, la SECO a prévu une baisse des impôts en 2020 suivi d'un rebond en 2021. Nous avons adapté ces estimations à notre situation, de façon assez optimiste, néanmoins nous n'attendons pas une remontée spectaculaire de nos impôts en 2021. Ceci reste la plus grande incertitude à laquelle nous devons faire face. Quel sera l'impact de la crise économique sur nos impôts et sur le montant total de la péréquation, vu qu'il est basé sur les impôts globaux des communes vaudoises?
- 3) Le pré-budget : cette année, pour la première fois, celui-ci ne se base non pas sur des estimations de croissance de population mais sur un budget déterminé par chaque service. Il est donc réaliste et montre néanmoins un déficit de fonctionnement de 3 millions avec des charges incompressibles
- 4) Les investissements : la gestion des paiements des investissements a été améliorée, ceci pour une vision encore plus réaliste de notre trésorerie. L'année 2021 amène des dépenses de 5,6 millions dont 84% correspondent à des travaux déjà engagés. Une gestion serrée de notre trésorerie qui comprend des emprunts est en train d'être mise en place pour parer au défaut imminent de liquidités prévu pour la fin 2021.

Sans prendre en compte les événements extraordinaires, nous faisons face depuis quelques années à un déficit constant dans notre budget de fonctionnement de l'ordre de 3 millions et une marge d'autofinancement qui avoisine régulièrement 1 million en négatif.

Au vu de tous les éléments cités ci-dessus ainsi que des incertitudes liées à la situation que nous vivons, la Municipalité, consciente de la crise qui pourrait tous nous impacter, est tout aussi consciente de sa responsabilité de fournir des prestations de qualité à sa population tout en minimisant la perte budgétée de marge d'autofinancement. Elle vous propose une hausse d'impôt de 2 points. Le déficit en fin d'année sera comblé par les réserves libres. Cette hausse, qui nous fait rester dans une situation encore très enviable dans le canton, sera compensée par une baisse d'un point au niveau cantonal. Au final cela donne un point supplémentaire pour le contribuable qui, s'il gagne CHF 100'000.--, devra payer entre CHF 123.— et CHF 177.— de plus, selon s'il est en couple ou célibataire.

M. le Président ouvre la discussion sur le préavis N° 16/20.

Mme Burrus : J'aimerais réagir pour approfondir la réflexion de la commission de gestion et des finances car je trouve d'abord politiquement maladroit de procéder à une hausse d'impôts en fin de législature mais surtout je m'inquiète de lire que les dépenses sont incompressibles. Je voudrais rappeler que lorsque je faisais partie de la commission de gestion et des finances j'avais demandé, en vain, que l'on fasse une fois l'exercice d'un budget base zéro. Cela allait dans le même sens que les analyses de plus en plus poussées que l'on commence à faire.

Je regrette également qu'une fois de plus on doive voter sur le point d'impôt sans avoir le budget de la commune. Je pense qu'il faudrait tendre à l'examen de ces deux choses en même temps, ce qui faciliterait le travail de la commission.

Par ailleurs, je trouve contradictoire que la commune annonce un déficit faramineux alors que, comme le canton, elle affiche également un nombre relativement important d'engagements de personnel.

Pour finir je rappelle qu'une augmentation n'est pas urgente étant donné les réserves que nous avons et la situation instable pendant cette période d'épidémie de COVID19.

M. Chappuis : Sans anticiper les conclusions de la commission de gestion et des finances, je pense qu'il faudrait faire preuve d'honnêteté intellectuelle. Je plains notre Municipalité qui, chaque fois qu'ils viennent présenter l'arrêté d'imposition, les comptes ou le budget, se prennent une volée de bois vert de certains membres de ce Conseil qui leur reprochent de jeter l'argent par les fenêtres et d'avoir une gestion plus ou moins légère. Je pense qu'il y a des réalités qu'on ne peut pas ignorer et pour faire tourner le budget communal nous sommes en manque de liquidités. Il faudra donc un jour surmonter le tabou de la hausse d'impôt dans notre commune. Le temps où Saint-Sulpice était un petit village au bord du lac est révolu et un jour il faudra regarder la réalité en face et tenir compte des investissements que notre commune doit faire aujourd'hui. Il faut notamment tenir compte de la facture sociale et de l'école qui va certainement devoir être prochainement agrandie. La position qui consiste à uniquement vouloir comprimer les dépenses en diminuant le service à la population est une vision à court terme. Personne n'aime payer des impôts mais il va falloir un jour réaliser que notre commune a aujourd'hui des besoins qu'il faudra bien financer si on veut qu'elle fonctionne correctement.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

Une commission de gestion et des finances est chargée de l'étude de ce préavis et rendra son rapport au Président du Conseil le mercredi 14 octobre 2020 au plus tard.

7. Préavis 15/20 « Demande d'ajustement au budget 2020 destiné à financer des soutiens économiques en situation extraordinaire »

M. le Président donne la parole à M. Matthey pour la lecture des conclusions de la commission.

M. Matthey : Nous remercions une nouvelle fois Mmes Merminod et Theumann pour leurs explications claires et précises.

La commission est bien consciente des difficultés que doit affronter le tissu économique de notre commune.

Elle soutient donc les mesures que la Municipalité envisage de prendre pour apporter une aide financière, juste et équitable, à tous les acteurs concernés par cette crise sanitaire. C'est un geste fort que notre commune se doit de montrer à ses citoyens.

Elle invite tout d'abord notre Conseil à adopter l'amendement proposé par la commission, qui a la teneur suivante : « Autoriser la Municipalité, une fois le décompte des bons effectués en janvier 2021, à affecter la somme non-utilisée de la 1^{ère} mesure en faveur de la 2^{ème} mesure. » Et c'est à l'unanimité qu'elle invite le Conseil à accepter ce préavis amendé.

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement proposé par la commission.

Mme Theumann : Je voudrais préciser que la Municipalité accepte cet amendement. J'aimerais encore donner une précision sur la deuxième mesure : lors de la séance précédente je vous avais annoncé que nous allions envoyer une communication à toutes les entreprises de la commune afin de récapituler les aides à disposition. Suite à cette communication, 10 entreprises ont contacté des organismes pour une assistance et 8 ont contacté la Municipalité pour un soutien financier. Cependant, l'aide au loyer élargie que le Parlement a été amené à débattre lors de la session de septembre n'a pas été votée. De fait, seulement 3 entreprises sont concernées par notre fonds et le montant estimé est de CHF 5'500.— ce qui est bien en dessous de la valeur du fonds estimé. La Municipalité vous incite cependant à voter pour ce fonds car elle a conscience des difficultés rencontrées par les entreprises et reste attentive à tout changement de situation ces prochains mois.

M. Beck : La question d'un « arrosage » systématique se pose. Quels sont les citoyens qui ont fait appel à la Municipalité ? Les commerçants ont-ils réellement senti un grand déclin de leur chiffre d'affaires ? Les habitants ont été incités à acheter localement pendant le confinement et c'est ce que j'ai fait personnellement, quasiment à 100%. Etant donné les aides que donne la Confédération, faut-il encore distribuer l'argent du contribuable et augmenter encore le déficit communal ? Il faut absolument rejeter ce préavis.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote sur l'amendement.

L'amendement proposé par la commission est accepté par 34 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions.

M. le président ouvre la discussion sur le préavis dans son ensemble.

Mme Merminod : La Municipalité voudrait répondre à M. Beck. Le fait que la population ait consommé localement pendant la pandémie a été relevé. Ces bons sont aussi une opportunité pour la population de faire un acte citoyen. Par ailleurs les bons ne sont pas seulement valables chez les commerçants mais aussi dans les restaurants qui ont dû fermer pendant le confinement et n'ont certainement pas rattrapé leur perte de chiffre d'affaires. Si ces commerces ferment c'est l'attractivité de notre commune qui s'en ressentira. Par ces bons nous voulons encourager les commerçants et les Serpelious et leur montrer notre confiance en l'avenir.

Mme Theumann : Je voudrais rappeler que seuls 5 commerces sont restés ouverts pendant la crise. Nous avons 36 commerces et beaucoup d'autres sociétés de services de proximité donc les commerces qui ont bénéficié de la consommation locale des habitants pendant la crise ne seront de loin pas les seuls à bénéficier de ce fonds d'aide. Les Serpelious peuvent donc faire un acte citoyen en utilisant ces bons chez des commerces qui étaient fermés et qui ont besoin d'aide.

M. Golaz : J'aimerais savoir si les coiffeurs, esthéticiennes, manucures sont concernés par ce fonds ?

Mme Theumann : Oui, ce sont justement ces petites entreprises qui se sont manifestées auprès de nous et qui sont éligibles pour bénéficier de ce fonds.

Mme Merminod : Je voudrais également rappeler que ce sont les habitants et certains conseillers communaux qui ont contacté la Municipalité pour demander la mise en place d'une aide aux commerçants.

M. Laurent Clerc : Je rejoins la position de M. Beck. Je doute qu'un bon de CHF 20.-- incite les habitants à faire leurs achats dans la commune s'ils n'ont pas déjà l'habitude de le faire. Quant à la mesure n° 2 je maintiens qu'elle est discriminatoire et j'invite le Conseil à rejeter ce préavis.

M. Hirsch : Je suis l'avis de M. Beck car il faut faire attention aux finances communales. Nous sommes en train de dépenser de l'argent que nous n'avons pas car nous sommes en situation déficitaire. Le soutien aux commerces locaux est souhaitable et j'aurais voté s'il n'y avait pas la deuxième mesure dont les critères d'attribution sont discriminatoires. Je voudrais également vous demander quelle preuve vous demandez aux commerçants pour prouver leur précarité.

Mme Theumann : Il s'agit d'une aide au loyer pour ceux qui n'en ont pas obtenue du Canton. Nous allons demander tous les documents prouvant que le bailleur du commerçant n'a pas accepté d'aide et aussi que le commerçant a fermé pendant une période.

Mme Willi : Je voulais remercier la Municipalité pour leur engagement. On part trop souvent du postulat que les personnes que l'on veut aider vont forcément frauder et ça me gêne. Si on met des limites et que l'on applique des critères pour l'obtention de l'aide, il n'y a pas de raison que ça se passe mal. Je pense également que le montant de CHF 153'000.— ne sera pas dépensé intégralement par la Municipalité et je leur fait confiance pour cela.

Mme Kaeser-Moser : Je voudrais rappeler que les montants dont on parle ont déjà été budgetés. Je préfère que cet argent aille dans une aide qui permettra aux commerces de rester ouverts et pas de le dépenser dans un feu d'artifice. Si on aide des commerçants, ces personnes vont continuer à payer des impôts à la commune et s'ils demandent une aide c'est qu'ils en ont vraiment besoin et pas parce qu'ils veulent frauder.

M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote sur le préavis n° 15/20

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- Vu le préavis municipal n° 15/20 ;
- Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet et ouï les conclusions ;

- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

décide par 35 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention

- d'adopter l'amendement proposé par la commission ;
- d'accepter qu'un montant de CHF 153'500.—, pris sur le budget, soit alloué à ce préavis ;
- d'accepter que les dépenses liées à ces mesures soient prises sur la trésorerie courante.

Mme Merminod : La Municipalité vous remercie d'avoir accepté ce préavis et utilisera ce fonds à bon escient. Par ailleurs nous faisons appel aux volontaires qui pourront nous aider pour la mise sous pli des bons.

8. Préavis No 07/20 : « Création d'un fonds communal pour l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et le développement durable et d'un fonds communal pour l'éclairage public »

M. le Président donne la parole à Mme Probst pour la lecture des conclusions de la commission

Mme Probst : La commission invite le Conseil à adopter les 5 amendements formulés ci-dessus. C'est à l'unanimité qu'elle propose au Conseil d'accepter le préavis N° 07/20 amendé, ainsi que le Règlement du Fonds communal pour l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et le développement durable et d'un fonds communal pour l'éclairage public, amendé.

Mme Theumann : Je confirme que la Municipalité accepte les amendements proposés par la commission.

M. le Président ouvre la discussion sur le premier amendement de la commission (suppression du point 4 du préavis)

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote sur le premier amendement

L'amendement N° 1 est accepté par 38 voix pour et 4 abstentions

M. le Président ouvre la discussion sur le deuxième amendement de la commission (suppression du point 5 du préavis)

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote sur le deuxième amendement

L'amendement N° 2 est accepté par 40 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention

M. le Président ouvre la discussion sur le troisième amendement de la commission (modification de l'article 6 du préavis)

M. Laurent Clerc : Est-ce que l'allocation de ce droit du sol permettra de financer les investissements liés à la motion qui a été déposée concernant la modération de l'éclairage public dans la commune de Saint-Sulpice ?

M. Brandt : L'idée de lier les recettes qui proviennent du droit du sol à l'amélioration de l'éclairage public est en réalité un geste politique. Nous voulons montrer que ces recettes seront priorisées dans l'usage de mesures énergétiques. Dans l'immédiat nous avons d'importantes dépenses énergétiques prévues sur la route cantonale mais il se pourrait qu'à moyen terme nous n'ayons pas besoin de l'entier des recettes, ce qui justifie cet amendement. Il est clair que cela concerne toutes les mesures d'amélioration de l'éclairage public et par conséquent aussi la motion que vous avez déposée, M. Laurent Clerc.

M. Hirsch : Je me demande s'il est raisonnable de se contraindre à lier les recettes issues du droit du sol aux dépenses d'éclairage public. Je pense qu'une dépense pour l'éclairage doit se justifier par des questions d'économie, de technologie, etc. mais on doit se laisser le choix de décider le moment venu. Nous sommes en train de nous imposer un choix dont on ne sait pas s'il se justifiera dans le temps. Je pense donc qu'il ne faudrait pas s'imposer ce lien.

M. Brandt : Puisque nous prélevons une taxe liée à la consommation électrique, il est logique qu'elle soit destinée à financer des dépenses dans la même thématique. Il ne s'agit pas d'un impôt mais bien d'une taxe. L'amendement qui a été proposé par la commission a immédiatement été accepté par la Municipalité car nous allons utiliser tout ou partie de ces recettes. A chaque exercice, nous allons budgéter le montant qui sera prélevé pour les dépenses affectées et pour les dépenses libres et le Conseil aura, comme toujours, le dernier mot là-dessus.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote sur le troisième amendement

L'amendement N° 3 est accepté par 39 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention

M. le Président ouvre la discussion sur le quatrième amendement de la commission (modification de l'article 13 du règlement)

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote sur le quatrième amendement

L'amendement N° 4 est accepté par 39 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention

M. le Président ouvre la discussion sur le cinquième amendement de la commission (modification de l'article 19 du règlement)

M. Dubuis : Pour l'article 19 du règlement, 2^{ème} alinéa, le texte proposé par la commission indique : « ...la Municipalité fixe chaque année le montant de la taxe... » Or, la loi ne le permet pas. Elle autorise la Municipalité à prélever ou non cette taxe mais elle ne l'autorise pas à la moduler, conformément à l'article 3 du Règlement sur l'indemnité communale liée à l'usage du sol pour la distribution d'électricité.

Je propose un sous-amendement qui remplacera le texte proposé par la commission par : « Jusqu'à concurrence du maximum précité, la Municipalité fixe chaque année l'usage de la taxe. »

M. le président ouvre la discussion sur le sous-amendement proposé par M. Dubuis.

M. Brandt : Je confirme que le règlement ne permet pas de moduler la taxe. Ce sous-amendement enlève une ambiguïté et clarifie le texte de cette disposition réglementaire, c'est pourquoi je pense que nous pouvons y adhérer.

La parole n'étant plus demandée, M. le président propose de passer au vote sur le sous-amendement proposé par M. Dubuis.

Le sous-amendement proposé par M. Dubuis est accepté par 40 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention

La parole n'étant plus demandée, M. le président clôt la discussion et propose de passer au vote sur le cinquième amendement, tel que sous-amendé.

L'amendement N° 5, tel que sous-amendé, est accepté par 40 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention

M. le Président ouvre la discussion sur le préavis N° 07/20.

M. Laurent Clerc : Fondamentalement, ce préavis pose trois problèmes. Le premier c'est le mot taxe. Le deuxième c'est que c'est un fourre-tout. Le troisième c'est l'organisation.

Il est louable de vouloir mettre en place des projets, qui vont nécessiter un certain nombre d'investissements, dans le sens d'une efficacité énergétique. Cette taxe, en fait, permet d'alimenter un fonds et l'usage de ce fonds va coûter cher en frais de fonctionnement (il va falloir mettre en place la commission et payer probablement des salaires via l'impôt). La façon de régler la mise en œuvre et le financement de ce fonds sur l'efficacité énergétique ne me paraît donc absolument pas adéquat, raison pour laquelle je vous invite à refuser ce préavis.

Mme Theumann : Il est bien mentionné dans le préavis que les ressources supplémentaires qui seront nécessaires à la mise en place de ce fonds représentent 20% d'un EPT ce qui n'est quasiment rien au regard de l'ensemble des dépenses communales. Il n'y aura pas d'autres ressources supplémentaires pour travailler sur ce projet. Des fonds existent déjà partout et nous allons donc utiliser une partie de ce qui existe déjà en l'adaptant à notre stratégie.

M. Hirsch : Je salue cette initiative mais la question se pose de l'attribution des subventions, de l'utilisation des fonds et de la composition d'une commission dans laquelle il semble manquer un contrôle par cet organe de conseil. Je me pose des questions quant à la viabilité et à l'équité de cette démarche.

Par ailleurs la proposition d'un prélèvement de 1 ct/KWh me semble faible pour arriver à faire vraiment une différence. Cette taxe est si faible qu'une part significative du montant récolté devra servir aux frais de fonctionnement.

C'est pour cette raison que je propose une taxe 5 fois plus élevée.

Il ne s'agirait pas d'une nouvelle tentative de mettre la main à la poche du contribuable mais c'est le rôle du législateur d'orienter le comportement de chacun dans l'intérêt de tous ? Nous avons une opportunité d'avoir un impact important sur le comportement des habitants de notre commune, d'influencer leurs choix de consommation d'énergie, de mobilité, d'investir dans le renouvelable et plus encore. Saisissons cette opportunité de poser les jalons d'un avenir plus durable, pour prendre le virage écologique et aller vers une société plus durable. Nous avons besoin d'une politique plus courageuse. Je pense que les personnes qui ont acheté une Tesla l'ont fait par conviction et que si le prix de l'électricité augmente ils auront tendance à poser, par exemple, plus de panneaux photovoltaïques sur leur toit plutôt qu'à changer de voiture.

Avant de faire les mauvais choix, demandez à vos enfants ce qu'ils en pensent.

Pour toutes ces raisons je vous propose d'amender ce préavis comme suit :

- Augmenter la taxe sur la consommation électrique à 5 ct par KW/h au lieu de 1 ct par KW/h
- Financer la gestion de ce fonds dans son intégralité exclusivement par les moyens de ce fonds, sans peser sur d'autres comptes de la commune
- Le choix des mesures qui seront à financer avec les moyens du fonds doit faire partie intégrale du processus budgétaire communal et avalisé par le conseil communal

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement proposé par M. Hirsch

M. Pache : Un des problèmes majeurs aujourd'hui consiste à se passer des énergies fossiles qui sont liées directement au chauffage et à la mobilité. Il est donc assez illogique de taxer l'énergie électrique pour venir à bout des énergies fossiles. Il serait plus logique de soutenir une taxe sur le CO2.

M. Dubuis : Est-ce que la Municipalité peut nous dire à quel montant s'élèverait une taxe de 1 ct par KW/h et une taxe de 5 ct par KW/h ?

Mme Theumann : La taxe de 1ct par KW/h, pour autant que la consommation reste la même que l'année passée, représente CHF 200'000.--. Pour 5 ct de taxe cela représente donc 1 million. Il faut également savoir qu'il existe un certain nombre de subventions pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables qui peuvent nous aider à atteindre des objectifs plus ambitieux que ceux que nous pourrions atteindre avec ces CHF 200'000.--.

M. Brandt : Je suis un peu circonspect quant à l'amendement déposé par M. Hirsch et dont on ne sait pas s'il concerne le préavis ou le règlement ni quel article il concerne. Je ne pense pas que le Conseil puisse se prononcer sur un amendement aussi nébuleux.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote sur l'amendement proposé par M. Hirsch

L'amendement proposé par M. Hirsch est rejeté par 3 voix pour, 32 voix contre et 6 abstentions.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote sur le préavis ° 07/20, tel qu'amendé

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- Vu le préavis municipal n° 07/20 ;
- Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet et ouï les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

décide par 34 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions

- d'approuver le règlement sur la taxe communale spécifique sur l'énergie électrique ;
- d'autoriser la Municipalité à prélever, au plus tôt dès le 1^{er} juillet 2020, une taxe maximum de 1 ct/KWh dédiée à l'alimentation du Fonds communal pour l'efficacité énergétique, la promotion des énergies renouvelables et le développement durable ;
- d'approuver qu'une partie de ce Fonds soit affecté à une ressource à 20% de l'administration communale dédiée au développement durable ;
- d'affecter dorénavant, en tout ou partie, l'émolument pour l'usage du droit du sol aux dépenses d'éclairage public ;
- d'adopter les trois amendements proposés par la commission pour le préavis N° 07/20 ;
- d'adopter les deux amendements proposés par la commission et le sous-amendement proposé par M. Dubuis pour le règlement du Fonds communal pour l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et le développement durable et du Fonds communal pour l'éclairage public.

9. Préavis No 13/20 : « Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens et Chavannes-près-Renens - secteur 11 – « Triaudes-Sorge »

M. le Président passe la parole à M. Rodriguez pour la lecture des conclusions de la commission d'épuration.

M. Rodriguez : En conclusion de ce qui précède, la commission d'épuration reconnaît la pertinence des travaux demandés par le préavis 13/20.

C'est donc à l'unanimité que ses membres présents que la commission d'épuration vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter ce préavis.

M. le Président ouvre la discussion sur le préavis 13/20.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote sur le préavis N° 13/20.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- Vu le préavis municipal n° 13/20 ;
- Vu le rapport de la commission d'épuration et oui les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

décide par 39 voix pour et 1 abstention

- d'autoriser l'entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur Sorge, sur le territoire de la commune d'Ecublens, sur le secteur 11 –« Triaudes-Sorge » ;
- d'allouer à la commission de l'entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de CHF 490'000.-- net TTC, selon les modalités décrites ci-dessus ;
- d'autoriser la Municipalité de Saint-Sulpice à contribuer par le montant de CHF 1'029.— net TTC qui sera financé par la trésorerie courante et amorti par le Fonds de réserve attribué « Epuration des eaux » qui se monte à CHF 12'299'027,02 au 31 décembre 2019.

10. Préavis 14/20 : « Demande de crédit de CHF 95'000.— pour le remplacement de deux véhicules du service des routes et de la voirie »

M. le Président passe la parole à M. Chappuis pour la lecture des conclusions de la commission.

M. Chappuis : En conclusion de ce qui précède, la commission reconnaît la pertinence des crédits demandés par ce préavis et reconnaît aussi la nécessité impérieuse de renouveler rapidement ces équipements indispensables à la bonne marche d'un service technique d'une administration moderne et efficiente.

C'est donc à l'unanimité de ses membres que la commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter ce préavis et l'amendement suivant :

Au point 4 du préavis N° 14/20 : « Récapitulatif des coûts »

Ajouter un poste intitulé « Fourniture et pose d'une tête rotative » et d'allouer un montant supplémentaire de CHF 4'000.— à cet effet, portant ainsi le montant total du préavis à CHF 99'000.--.

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement de la commission

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au vote sur l'amendement proposé par la commission.

L'amendement proposé par la commission est accepté à l'unanimité

M. le Président ouvre la discussion sur le préavis N° 14/20.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote concernant le préavis N° 14/20, tel qu'amendé.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- Vu le préavis municipal n° 14/20 ;
- Vu le rapport de la commission d'épuration et ouï les conclusions ;
- Adopté l'amendement proposé par la commission
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

décide à l'unanimité

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 99'000.— pour le remplacement de deux véhicules pour le service des routes et de la voirie ;
- de financer cette dépense par la trésorerie courante ou par l'emprunt ;
- d'admettre que cette dépense soit amortie sur 10 ans à partir de 2021.

M. le Syndic : Au nom de la voirie, je vous remercie de votre vote unanime pour l'acquisition de ces objets qui permettront de renouveler le parc et de faciliter leur travail.

11. Communications des délégués aux conseils intercommunaux

AJESOL - Mme Kaeser-Moser : rien à signaler

APREMADOL - Mme Michel : rien à signaler

ARASOL - Mme Probst : Je voudrais proposer Mme Berner pour succéder à Mme Dubuis.

Mme Berner accepte et elle est élue tacitement et félicitée

Conseil d'établissement de la Planta - Mme Willi : rien à signaler

ORPC : M. Golaz : rien à signaler

PolOuest – M. Piller : Mme Leonardi est actuellement à la séance de l'ORPC

SDOL – M. Bähni : rien à signaler

12. Propositions individuelles et divers

Le Président ouvre la discussion.

M. Golaz : Je voudrais revenir sur la brochure que la municipalité nous a remise. Elle est très bien faite et je remercie la Municipalité de ce travail. Je remarque cependant que les commerçants locaux ne sont pas mentionnés dans cette brochure. L'USL et la Jeunesse n'y figurent pas non plus. Ca me semble important que les nouveaux habitants aient des informations sur les commerces à leur disposition et les sociétés locales. Est-ce un oubli ?

Mme Theumann : Nous avons envisagé de mentionner les commerces locaux dans cette brochure et avons contacté l'association des commerçants mais c'était compliqué du fait que tous les commerces n'en font pas partie. Ce sera donc fait dans un deuxième temps. Par ailleurs, toutes les associations locales ont été contactées mais n'ont pas fourni de texte comme on leur a proposé de le faire. Je vous invite à nous indiquer tous les manques afin que nous puissions améliorer cette brochure dans sa prochaine édition.

M. Piller : Il y a quelques semaines j'étais au refuge du Laviau et j'ai constaté que le carrelage était très endommagé. Par ailleurs, le gravier qui se trouve autour nous amène à salir ce carrelage clair. Sachant que la location de ce refuge nous rapporte plus que ce qu'il nous coûte, avez-vous l'intention de changer le carrelage et de goudronner le chemin d'accès ?

M. Panzera : C'est un immeuble qui subit pas mal d'incivilités et si possible, nous allons essayer de porter sa rénovation sur le budget 2021.

M. le Syndic : Je vais demander si le chemin peut être goudronné et je vous tiendrais au courant du montant du devis.

M. Brandt : Le chemin d'accès au refuge ne peut pas être goudronné car il s'agit d'une zone forestière et le service cantonal compétent n'acceptera pas que l'on goudronne ce chemin.

M. Strobel : La brochure existe-t-elle dans une autre langue ?

Mme Theumann : Elle existe en anglais mais seulement en version téléchargeable sur le site de la commune.

M. Laurent Clerc : Cette brochure a coûté bien cher pour un objet si rapidement obsolète. On parle d'ailleurs déjà d'une version 2021 alors qu'au vu des modes de consommation actuels de l'information, ces données devraient simplement être disponibles sur le site de la commune. Malgré le fait que nous ayons touché des subventions pour la création de cette brochure, je pense que l'on dépense maladroitement les deniers publics.

M. Del Boca : J'aimerais revenir sur la question de l'ascenseur à voitures. J'ai cru comprendre que la Municipalité allait prendre une décision, or, en tant qu'opposants, nous avons reçu une lettre le 21 juillet disant que la Municipalité avait refusé ce projet et qu'elle exigeait la mise en conformité avec le permis de construire qui a été délivré au départ. Aujourd'hui je ne comprends plus si le refus a été notifié au propriétaire et justifié avec droit de recours ou est-ce que vous allez revenir en arrière et prendre une autre décision.

M. Brandt : Nous n'avons pas pris de décision, nous avons rendu un droit d'être entendu en faveur du propriétaire et c'est dans le cadre de ce droit d'être entendu qu'il a déposé un projet bis qui a seulement fait l'objet d'une instruction complémentaire.

M. Del Boca : Je me permets d'insister car nous avons reçu une lettre où il est écrit noir sur blanc que la Municipalité a décidé de refuser ce projet et de demander la mise en conformité. Je trouve que cela est inadmissible. D'ailleurs le droit d'être entendu n'existe plus lorsque la décision a été prise. Dites-moi si oui ou non la Municipalité a pris une décision.

M. Brandt : Je ne pense pas que cette tribune soit l'endroit pour parler de vos procédures. Je ne peux pas ressortir maintenant la lettre dont vous parlez, je ne l'ai pas sous les yeux. J'en parle volontiers avec vous hors séance et pour le reste il faudra attendre la décision de la Municipalité.

M. Del Boca : Il est bien possible que vous n'avez pas la lettre que les opposants ont reçue mais vous avez dû recevoir notre réponse dans laquelle nous expliquons que nous ne comprenons pas comment il peut y avoir un droit de réponse alors que la décision a été prise. Les opposants ont droit à une explication et ils l'attendent.

M. Dijamatovic : Même si nous n'avons pas traité le préavis concernant le GED, je voudrais relever un argument du rapport de la commission, à savoir : « Notre commission est d'autant plus convaincue que le lancement d'une telle étude n'est pas prioritaire, étant donné que la Municipalité vient de prendre acte de ce que la commune de Prilly avait subitement mis un terme à son contrat de sous-traitance avec nous et ce avec effet à fin 2020 ». Je voudrais donc savoir comment la Municipalité envisage la transition sachant que la fin de l'année est très proche.

M. Panzera : Aujourd'hui nous avons 3 fournisseurs de prestations équivalentes à celles que Prilly fournissait. Ils vont être auditionnés par la Municipalité et par différents chefs de service entre lundi prochain et le lundi suivant.

M. Dijamatovic : La question était de savoir si le Conseil allait être informé du coût du mandat que vous allez donner au prestataire.

M. Panzera : Ce coût va être mentionné dans le budget 2021. En fait, les prestataires que l'on va voir vont défendre leur offre devant nous et exposer la qualité de leurs prestations et les coûts correspondants.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion à 23h14.

Conseil communal

M. Michel Rache
Président

Mme Olga Aguilar
Secrétaire

The image shows the official stamp of the Commune of St-Sulpice (Val de Saône). The stamp is circular with the text "CONSEIL COMMUNAL" at the top and "ST-SULPICE (Val de Saône)" at the bottom. In the center, the word "OFFICIEL" is written in a bold, sans-serif font, flanked by two small stars. Overlaid on the stamp are two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is for M. Michel Rache, the President, and the signature on the right is for Mme Olga Aguilar, the Secretary.